



Assemblée générale

Distr. générale
20 mai 2010

Soixante-quatrième session
Point 114 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 13 mai 2010

[sans renvoi à une grande commission (A/64/L.52 et Add.1)]

64/265. Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration du Millénaire¹ et le Document final du Sommet mondial de 2005², ainsi que les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, en particulier les objectifs de développement ayant trait à la santé qui y sont énoncés,

Rappelant également ses résolutions relatives à la santé publique mondiale, notamment celles concernant la santé mondiale et la politique étrangère,

Rappelant en outre sa résolution 61/225 du 20 décembre 2006, dans laquelle elle a décidé de faire du 14 novembre la Journée mondiale du diabète,

Réaffirmant la déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social de 2009 sur le thème « Mettre en œuvre les objectifs et engagements convenus au niveau international en matière de santé publique mondiale »³,

Se félicitant des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée mondiale de la santé concernant la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, et soulignant qu'il importe que les États Membres continuent de s'attaquer aux principaux facteurs qui accroissent le risque de contracter une maladie non transmissible, en mettant en œuvre le Plan d'action 2008-2013 pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles⁴, la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac⁵, la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé⁶, et les stratégies et activités

¹ Voir résolution 55/2.

² Voir résolution 60/1.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 3 (A/64/3/Rev.1)*, chap. III.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : www.who.int/nmh/publications/en/.

⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2302, n° 41032.

⁶ Voir Organisation mondiale de la Santé, *cinquante-septième Assemblée mondiale de la santé, Genève, 17-22 mai 2004, Résolutions et Décisions, Annexes (WHA57/2004/REC/1)*, résolution 57.17.



fondées sur l'analyse des faits et visant à atténuer les problèmes de santé publique causés par les effets nocifs de la consommation d'alcool,

Notant que les conditions et modes de vie influent sur la santé et la qualité de vie et que les principales maladies non transmissibles sont associées à des facteurs de risque qui leur sont communs, notamment le tabagisme, l'alcoolisme, le fait d'avoir une alimentation malsaine, le manque d'activité physique et les carcinogènes présents dans l'environnement, consciente que ces facteurs ont des déterminants économiques, sociaux et politiques ou liés au sexe, au comportement et à l'environnement et soulignant à ce propos que la lutte contre les maladies non transmissibles nécessite une démarche multisectorielle,

Soulignant que, pour s'attaquer convenablement aux problèmes de développement et aux autres défis posés par les maladies non transmissibles, en particulier par les quatre principales que sont les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies respiratoires chroniques et le diabète, il faut une action concertée et des interventions coordonnées aux niveaux national, régional et mondial,

Prenant note avec satisfaction de la déclaration des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes intitulée « Uniting to stop the epidemic of chronic non-communicable diseases », adoptée en septembre 2007,

Prenant note de même avec satisfaction de la déclaration des chefs de gouvernement du Commonwealth sur la lutte contre les maladies non transmissibles, adoptée en novembre 2009,

Prenant note de toutes les initiatives régionales de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles,

Prenant note avec satisfaction de l'initiative prise par le Gouvernement de la Fédération de Russie d'organiser à Moscou, en juin 2011, une conférence ministérielle internationale sur les maladies non transmissibles,

Constatant avec préoccupation que, pour des millions de personnes du monde entier, le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, qui suppose notamment l'accès aux médicaments, demeure un objectif lointain et que, dans bien des cas, en particulier pour les personnes démunies, cet objectif est de plus en plus hors de portée,

Insistant sur le fait que la santé mondiale est également un objectif de développement à long terme, qui a une portée nationale, régionale et internationale et qui nécessite une attention et une mobilisation permanentes ainsi qu'une coopération internationale plus étroite et réaffirmant, à ce propos, la nécessité de resserrer davantage la coopération internationale dans le domaine de la santé publique, notamment par l'échange de pratiques optimales pour ce qui est de renforcer les capacités des systèmes de santé publique, d'apporter une aide financière, de produire des médicaments abordables, sûrs, efficaces et de qualité et de les rendre plus accessibles, de former, recruter et retenir le personnel de santé publique, de développer les infrastructures et d'assurer les transferts de technologie,

Réaffirmant la volonté de renforcer les systèmes de santé nationaux dont les prestations sont équitablement assurées comme fondement d'une démarche intégrée, en accordant l'attention voulue, notamment, au financement des soins de santé, y compris en ce qui concerne l'affectation de crédits budgétaires suffisants au personnel de santé, à l'achat et à la distribution de médicaments et de vaccins, à l'infrastructure, aux systèmes d'information, qui comprennent la surveillance des

maladies non transmissibles et de leurs déterminants, à la prestation de services et à la volonté politique de prendre des initiatives et d'en assurer la gouvernance,

Soulignant que le système des Nations Unies a l'importante responsabilité d'aider les gouvernements à suivre et appliquer pleinement les accords conclus et les engagements pris aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment celles qui concernent des questions touchant à la santé,

Consciente du rôle moteur que joue l'Organisation mondiale de la Santé, principale institution spécialisée dans le domaine de la santé, notamment des responsabilités et fonctions que lui confère son mandat en matière de politiques sanitaires, et saluant les efforts qu'elle déploie en coopération avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, le secteur privé, la société civile et les médias, pour promouvoir la santé publique à tous les niveaux,

Consciente également des souffrances humaines énormes causées par les maladies non transmissibles, tels les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies respiratoires chroniques et le diabète, et de la menace que ces maladies font peser sur les économies de nombreux États Membres, ce qui accroît les inégalités entre les pays et entre les populations et compromet ainsi la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

Notant qu'il a été demandé d'envisager d'intégrer dans le système de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement des indicateurs permettant de surveiller l'ampleur, les tendances et l'incidence socioéconomique des maladies non transmissibles,

Consciente de l'insuffisance des données statistiques sur les maladies non transmissibles, en particulier dans les pays en développement, et de la nécessité d'élaborer une série d'indicateurs normalisés et d'en faire un large usage pour recueillir des données et des informations sur les tendances concernant les maladies non transmissibles et les facteurs de risque aux niveaux mondial, régional et national,

Convaincue qu'il faut mener d'urgence une action multilatérale au plus haut niveau politique pour faire face à l'accroissement du taux de prévalence des maladies non transmissibles dans le monde entier, ainsi qu'à la morbidité et la mortalité qui en découlent, et accorder un rang de priorité plus élevé aux maladies non transmissibles dans la coopération pour le développement, en renforçant la coopération en la matière,

1. *Décide* de tenir en septembre 2011 une réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement ;

2. *Décide également* de tenir des consultations sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation de sa réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, celles-ci devant être menées à terme de préférence avant la fin de 2010 ;

3. *Engage* les États Membres à examiner, pendant le débat plénier de haut niveau de sa soixante-cinquième session consacré à l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement, qui se tiendra en septembre 2010, l'incidence croissante et l'impact socioéconomique du taux élevé de prévalence des maladies non transmissibles dans le monde ;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-cinquième session, en collaboration avec les États Membres, l'Organisation mondiale de la Santé et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies concernés, un rapport sur l'état des maladies non transmissibles dans le monde, en mettant en particulier l'accent sur les problèmes de développement rencontrés par les pays en développement.

*86^e séance plénière
13 mai 2010*